



Comité Départemental

de Natation

VAL DE MARNE

FFN



# REGLEMENT 2018 - 2019

CD VAL DE MARNE NATATION FFN

38 Rue Saint Simon

94000 CRETEIL

<http://valdemarne.ffnatation.fr>

[enf.cd94@gmail.com](mailto:enf.cd94@gmail.com)

## **PREAMBULE**

### **LES TROIS ÉTAPES DE L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE**

#### **La première étape :**

L' « **ENF1 - Sauv'nage** » - Garantir la sécurité des pratiquants. Cette première étape permet d'acquérir les compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau et une maîtrise des fondamentaux.

À ce niveau, il est essentiel de préparer l'étape suivante (l'ENF2 - Pass'sports de l'eau) par l'exigence des objectifs visés.

Apprendre à ne pas se contenter du minimum est une culture, une éducation qui favorise l'apprentissage de l'exigence.

#### **La deuxième étape :**

L' « **ENF2 - Pass'sports de l'eau** » - Enrichir et capitaliser les habiletés motrices. Cette seconde étape certifie l'acquisition de compétences sportives diversifiées à travers la pluridisciplinarité.

Cette étape certifie l'acquisition de compétences complexes intégrées dans des environnements différents. L'exigence réclamée dans une discipline favorise son transfert dans une autre discipline.

#### **La troisième étape :**

L' « **ENF3 - Pass'compétition** », propre à chaque fédération. Cette troisième étape garantit à son titulaire la capacité de se confronter aux autres, connaissance de la règle et du contexte de la compétition, maîtrise de toutes les techniques lui permettant de se confronter à « armes égales ».

Le cahier des charges ENF remis aux clubs qui sollicitent l'agrément ENF fournit les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit de l'École de Natation Française. Il s'agit, entre autres, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'ENF d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests quelle que soit son appartenance fédérale.

#### **« Des règles de l'École de Natation Française aménagées**

Pour faire suite aux remontées de terrain, il y avait une volonté fédérale de faire évoluer l'ENF, sans toutefois la dénaturer et en tenant compte des avancées actuelles en termes de réglementation.

#### **AMÉNAGEMENTS :**

Ainsi, pour cette nouvelle saison sportive 2018/2019, chaque nageur licencié au sein de la FFN âgé de 10 ans et moins (né en 2009 et après) prendra part obligatoirement à l'ENF. Les nageurs âgés de 11 ans et plus (nés 2008 et avant) ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF, ils peuvent cependant prendre part au dispositif s'ils le souhaitent.

#### **NOUVEAUTÉS :**

A partir de cette nouvelle saison sportive, les nageurs expatriés ou étrangers, licenciés au sein de la FFN, âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après) peuvent bénéficier, sur demande motivée auprès de la FFN et après accord de celle-ci, d'une dispense de passage de tests ENF, délivrée au cas par cas, pour prendre part aux compétitions du programme fédéral.

#### **RAPPEL :**

La réussite au test du Pass'sports de l'eau est soumise à la présentation et la validation, au minimum, de trois tests au choix.

**L'accès à la compétition est présenté ci-après.**

#### **Pour les 2009 et après :**

Laisser un temps suffisant pour permettre à l'enfant de se former aux problématiques sécuritaires liées à leur activité (Sauv'nage) et à une construction plus élaborée du nageur à partir de la multiplicité des situations pédagogiques (Pass'sports de l'eau).

Les nageurs âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après) s'engagent au test du Sauv'nage, puis au test du Pass'sports de l'eau et enfin au test du Pass'compétition avant d'accéder à la

compétition. » Les nageurs nés en 2010, 2011 et après s'engagent au test de l'ENF1 - Sauv'nage, puis au test de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau, mais ils ne peuvent pas s'engager sur le test de l'ENF3 - Pass'compétition quelle que soit la discipline.

**NE PAS CONFONDRE : la "pluridisciplinarité"** qui signifie l'étude d'un objet, d'une seule et même discipline par plusieurs disciplines à la fois et **la pratique "multisports"** qui consiste à étudier plusieurs disciplines sportives. Une pratique «multisport" impliquerait de développer la logique interne de chaque discipline. Les tests proposés dans le cadre de l' ENF ne répondent pas à ces problématiques. Sans quoi le water-polo consisterait à jouer un match, le test natation course serait une épreuve chronométrée.

**C'est pourquoi préparer uniquement les tests n'a aucun sens !** Les fondamentaux communs définis dans les tests de l'ENF sont les appuis, le gainage, l'étirement, la coordination, l'alignement, etc...Ce sont des compétences que nous pouvons aisément développer dans nos écoles sans pour autant bénéficier de moyens matériels et humains supplémentaires

Afin de se présenter au test du pass'sports de l'eau il faut être titulaire du sauv'nage et que le test soit enregistré sur extranat par le club où le nageur est licencié.

Afin de se présenter aux tests du pass'compétition il faut être titulaire du test du pass'sports de l'eau et que le test soit enregistré sur extranat par le Comité Départemental.

L'enfant ne peut être présenté au test de niveau supérieur qu'après une durée d'enseignement conséquente pour acquérir les nouvelles compétences.

## **AGREMENT ENF**

### **I - Conditions d'agrément « Ecole de Natation Française » (E.N.F) :**

Le cahier des charges de l'ENF est téléchargeable sur le site du Comité Départemental à l'adresse (<http://valdemarne.ffnatation.fr>)

Toute association affiliée à la Fédération Française de Natation qui souhaite adhérer au principe de l'ENF doit remplir les conditions suivantes :

1°) Avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé au comité d'Ile de France en deux exemplaires. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité Départemental à l'adresse (<http://valdemarne.ffnatation.fr>)

2°) Etre à jour de l'affiliation,

3°) Avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'évaluateur ENF1, pour le test Sauv'nage

### **II - Durée de validité de l'agrément**

L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées ; notamment l'enregistrement des sessions du sauv'nage sur extranat.

**Il n'est pas nécessaire de refaire une demande d'agrément si le club n'a pas rempli les conditions de reconduction.** Il s'agit pour le club de régulariser la situation en enregistrant ses sessions de sauv'nage sur extranat, en nommant bien un évaluateur licencié dans le club responsable de la session.

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement, entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche.

## EVALUATEURS, ASSISTANTS

### I - Profil des Assistants Evaluateurs :

**Qui ?** Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un Evaluator, participer au dispositif E.N.F et ayant suivi la formation « d'Assistant Evaluator » correspondante.

**Rôle ?** Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche. **Il ne peut en aucun cas être responsable de la session et apparaître sur les fiches bilan mais doit être présents dans la liste des évaluateurs.**

### II - Profil des Evaluateurs ENF1 et ENF2 :

**Qui ?** Les professionnels licenciés exerçant une mission d'éducateur de la « Natation », ou les personnes titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (BF1 pour l'ENF1, BF2 pour l'ENF2), et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN).

Les personnes ayant obtenu une qualification ENF1 ou ENF2 au sein d'une Fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

**Formation ?** Les formations ENF1 et ENF2, Evaluateurs et Assistants, sont assurées par les comités départementaux par délégation du Comité Régional. Chaque département organise un planning de formation sous la responsabilité du délégué technique ENF.

En cas de besoin exceptionnel, des Cadres Techniques peuvent intervenir dans la formation ENF1, ENF2.

**Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes.**

**Pour prétendre faire une formation ENF2, il faut que le candidat à la formation atteste être titulaire de l'ENF1 et d'avoir participé à 2 sessions du test du sauv'nage.**

### III - Profil des Evaluateurs ENF3 :

**Qui ?** Les professionnels licenciés exerçant une mission d'enseignement de la «Natation», ou les personnes titulaires du brevet fédéral 3 et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN).

Les officiels A de natation course et water-polo, les officiels D minimum de natation artistique, les officiels pour les autres disciplines, à jour de leur carte annuelle suite au recyclage et ayant suivi la formation ENF3.

#### **Formation ?**

Les formations ENF3 **option natation course** sont dispensées par le Comité Départemental. Les formateurs sont agréés par l'ERFAN. Dans le cas où le délégué technique ENF est optionnaire natation course, c'est lui qui assure la formation ENF3NC.

Pour le Val de Marne, l'ERFAN a agréé Franck CHABOUD pour le département. En cas de besoin exceptionnel, des cadres techniques peuvent intervenir dans la formation ENF3NC.

Les formations ENF3 **option natation artistique** sont dispensées par le Comité Régional. Les formateurs sont un Cadre Technique et un formateur agréé par l'ERFAN optionnaire natation artistique.

Les formations ENF3 **option eau libre, water-polo** sont dispensées par le Cadre Technique du Comité Régional.

Les formations ENF3 **option plongeon** sont dispensées par un Cadre Technique désigné par le DTN.

**Pour les officiels désireux d'être évaluateurs ENF3 et n'ayant pas les qualifications sous-jacentes (assistant ENF1, assistant ENF2), ils doivent suivre une formation complémentaire de l'ENF3 sur le concept et la philosophie de l'ENF.**

### IV - Le rôle de l'Évaluateur :

Il est responsable et garant du bon déroulement de la session et de la bonne mise en œuvre du dispositif.

Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger, leur rappelle les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Il atteste la réussite aux tests (nom de l'évaluateur référent inscrit pour la session de sauv'nage sur extranat) et signe les livrets pratiquants.

**Il engage sa signature.**

## ORGANISATION DES SESSIONS DES TESTS E.N.F

### I - Modalités d'organisation du Sauv'nage : sous la responsabilité d'un club agréé ENF

#### Le Club...

- Déclare 1 mois avant la date, la session prévue, au Comité Départemental qui peut dépêcher un délégué, par mail à [enf.cd94@gmail.com](mailto:enf.cd94@gmail.com) en précisant le lieu et l'heure du test
- A en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
- Est garant du respect des conditions de passage des tests.
- Enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat, **avant le 15 septembre de la saison sportive à venir au risque d'invalider la session (licences).**
- Remet un livret du pratiquant à chaque personne qui a réussi le test du « Sauv'nage » (Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret).

**Rappel** : Le « Sauv'nage » est exigé à l'entrée en formation du brevet fédéral «assistant club» et brevet fédéral 1er degré, la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

**Arrêté du 25 avril 2012** : Le sauv'nage peut être présenté comme document attestant de l'aptitude du mineur à pratiquer certaines activités aquatiques et nautiques se déroulant en accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme. Le présent arrêté est entré en vigueur le 30 juin 2012.

### II - Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau : sous la responsabilité du Comité Départemental.

**Rappel** : Le «Pass'sports de l'eau» est exigé à l'entrée en formation du Brevet Fédéral 2nd degré. Le «Pass'sports de l'eau» est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de natation (BPJEPS AAN).

La stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Pour cette nouvelle saison les tests de pass'sports de l'eau seront organisés les dimanches après midi selon le calendrier en annexe

Le club devra envoyer ses engagements avant la date prévue dans ce même calendrier .

**Tout engagement nécessite l'engagement et la présence au minimum d'un évaluateur ENF2 Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée le club sera soumis à l'amende correspondante.**

## **AMENDES**

### **1. Il sera perçu une amende de 10€**

Pour tout forfait de nageur non justifié par un certificat médical

### **2. Il sera perçu une amende de 80€**

Pour défaut ou forfait de juge pour toutes compétitions et pour tout juge engagé absent au début de la compétition

## **III Modalités d'organisation du Pass'compétition**

L'organisation du « Pass'compétition » est de la responsabilité du Comité Régional.

Il peut être organisé par le Comité Régional **OU** Départemental.

Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité Départemental de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF3.

A ce jour, les pass'compétitions Natation Course et Natation Artistique sont délégués aux Comités départementaux, sous la responsabilité du Comité Régional.

### **Le Comité Départemental ...**

1) Planifie les sessions de pass'compétition dans le calendrier départemental. (Attention à ne pas oublier toutes les disciplines.)

2) Pour la natation course nomme un évaluateur référent qui aura en charge l'organisation administrative et matérielle de la session, sera garant du respect des conditions de passage des tests et remontera les résultats commentés au Comité Départemental.

3) Prévoit si possible pour la passation du test, la présence d'un Évaluateur ou Assistant évaluateur ENF3 par enfant.

4) Transmet les résultats des tests pass'compétition au Comité Régional, qui les valide sur Extranat, [natation@cif-natation.fr](mailto:natation@cif-natation.fr) ; Des modèles de fiches d'évaluations sont disponibles sur le site du Comité Départemental <http://valdemarne.ffnatation.fr>.

5) Remet à chaque personne qui a réussi le test du Pass'compétition un livret du pratiquant, le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret.



**Pour organiser au mieux les sessions, les clubs doivent inscrire les enfants deux semaine au plus tard avant la date prévue pour le test (voir calendrier).**

**Seul, les enfants engagés pourront passer les tests**

Il est possible de commander des livrets pratiquants sauv'nage, pass'sports de l'eau et Pass'compétition ainsi que des cartes diplômes.

Bon de commande intitulé support pédagogique à télécharger sur le site du Comité Départemental (<http://valdemarne.ffnatation.fr>).

Les informations propres au Comité Départemental du Val de Marne sont sur internet <http://valdemarne.ffnatation.fr> et accessibles de deux manières :

- 1) Directement à partir du logo ENF au milieu de la page d'accueil
- 2) En suivant le chemin "Les Dossiers puis Dossiers Divers ou Formation et ERFAN"

### I - FORMATIONS EVALUATEURS / ASSISTANTS

Pour 2018-2019 les formations sont programmées aux dates suivantes :

ENF1: 16 decembre 2018 sur le lieu du pass sport de l'eau

ENF2: 17 Fevrier 2019 sur le lieu du pass sport de l'eau

ENF1: 7 Avril 2019 sur le lieu du pass sport de l'eau

ENF2: 26 mai 2019 sur le lieu du pass sport de l'eau

Les formations sont payantes pour les personnes non licenciées dans le Val de Marne : 10 €

### II - RAPPEL A L'INTENTION DES CLUBS POUR LE BON DEROULEMENT DES TESTS

#### **Pour le SAUV'NAGE ENF1, Le club...**

1) Déclare **au minimum 1 mois** avant la date, la session prévue, au Comité Départemental qui peut dépêcher un délégué, **en renvoyant par mail à [enf.cd94@gmail.com](mailto:enf.cd94@gmail.com)** **le document de déclaration**

2) Enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat avant la prochaine session de pass'sports de l'eau

3) Remet un livret du pratiquant à chaque personne qui a réussi le test du « Sauv'nage » (Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret).

En aucun cas une session ne pourra être annulée si le club qui met à disposition sa piscine ne présente pas d'enfants.

**Pour le PASS' COMPETITION Natation Course, le club ...**

Inscrit les enfants par mail **2 semaines au plus tard** avant la date prévue à [cd94natation@gmail.com](mailto:cd94natation@gmail.com), le CD enverra une confirmation aux clubs une semaine avant la date prévue. Le formulaire type à utiliser est sur le site [valdemarne.ffnatation.fr](http://valdemarne.ffnatation.fr) ou à la fin de ce document.

25 novembre 2018

13 janvier 2019

31 Mars 2019

16 Juin 2019

**III - COUPE ENF Kid's Swim**

Suite aux modifications réglementaires sportives et administratives et pour accompagner ces évolutions, nous proposons au sein du dispositif ENF régional 2018-2019 la mise en place d'une **nouvelle rencontre sportive dite « Coupe ENF Kid'Swim »**. L'objectif est de mieux sensibiliser les 6/10 ans en Ecole de Nage à une pratique collective et à une culture sportive/associative.

**Le Département souhaite organiser cette compétition le 24 Mars 2019**

## Calendrier Pass'sport de l'eau

Date de Test	Lieu	Epreuves	Date limite d'engagements
16 decembre 2018	Villeneuve le roi ?	Natation/Plongeon	30/11/2018
17 Fevrier 2019	?	Water polo/Nat. Artistique	1/02/2019
7 Avril 2019	?	Natation/Plongeon Water polo/Nat. Artistique	22/03/2019
26 Mai 2019	?	Natation/Plongeon Water polo/Nat. Artistique	10/05/2019



## **Déclaration d'organisation d'un test du sauv'nage**

Document à transmettre au comité départemental pour information

**Club :**

**Evaluateur ENF1 responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du sauv'nage**

**Nom :**

**N° Evalueur :**

**Lieu d'organisation :**

**Date d'organisation :**

**Horaires :**

**Nombre d'enfants :**

**Fait à :**

**Signature du président du club**

